

Réforme des carrières des « non cadres » - IV

ASSISTANTS LOGISTIQUE- SÉCURITÉ (ALS)

REGROUPEMENT DE PLUSIEURS CATÉGORIES : PAS SI SIMPLE !

Adieu Pompiers, Magasiniers, Conducteurs, Agents de service, Concierges, Gardiens et Surveillants ... **Vous allez tous devenir des Assistants logistique-sécurité.**

VOTRE FUTURE CARRIÈRE

	Ce qui change		Les propositions du SNABF Solidaires
<i>Indice de début de carrière</i>	Début de carrière à l'indice 260	😊	Le SNABF Solidaires exige une vraie revalorisation de début de carrière en supprimant le 1er échelon pour tous les N1. Début de carrière pour assistant logistique-sécurité : indice 270.
<i>Temps de stationnement pour êtreposable</i>	Temps minimum de stationnement dans les niveaux : N1 à N2 : 6 ans N2 à N3 : 9 ans N3 à N4 : 9 ans	😞	Le SNABF Solidaires demande de revoir l'indice déclenchant la proposabilité pour diminuer le temps de stationnement dans chaque niveau.
<i>Échelons automatiques</i>	Échelons automatiques : tous les ans les trois premières années, puis tous les 3 ans .	😞	Les attributions de AC* devront être significatives avec un quota qui devrait permettre à chaque agent d'en bénéficier tout au long de sa carrière.
<i>Accélération d'échelons</i>	Échelons uniquement au choix et au super choix à partir du niveau 4. AC *12 mois		En revanche, dans un souci d'équité, ils devraient être limités à 2 par niveau ou à 6 dans toute la carrière.

Pour plus de clarté :

N1 correspond à 3ème classe, N2 à 2ème classe, N3 à 1ère classe ...

Auparavant les échelons étaient automatiques tous les 2 ans pour tous les grades. Avec la réforme ils seront au choix à partir du niveau 4.

* Les AFE (Accélération de Franchissement d'Échelon) deviennent AC (accélération de carrière).

La cerise sur le gâteau

Suppression du raccordement à l'ancienneté lorsque vous changerez de niveau : ce qui représente une perte de points d'indice non négligeable.

Ex : aujourd'hui, un AS2 qui passe AS1 avec une ancienneté de 15 ans dans la catégorie passe de l'indice 366 à l'indice 437 ; demain il passera de l'indice 370 à 420.

CARMIG à 18 ans uniquement pour passer de N1 à N2 (3ème classe à 2ème classe actuellement).

Ensuite : rien de garanti ...

La Banque veut « une progression harmonisée entre les catégories * » mais elle a regroupé des catégories qui avaient auparavant des déroulements de carrières très divers.

* Termes utilisés par la Banque

Le SNABF Solidaires défendra le déroulement de carrière des ALS pour qu'il ne se traduise pas par un nivellement par le bas.

Ce regroupement de catégories doit respecter une harmonisation équitable qui prendra en compte toutes les sujétions liées aux différentes activités (pompiers, agents de sécurité, gardiens ...).

Aussi, les critères de passage à la maîtrise devront être clairement définis et être accessibles au plus grand nombre.

Le SNABF Solidaires revendique la création d'une catégorie spécifique Sûreté-Sécurité.

Se syndiquer c'est agir !

Adhérer au SNABF Solidaires !

Nom Prénom :

Votre fonction :

Votre grade :

Votre code courrier et UA :

Mél personnel :

Le SNABF Solidaires

À l'écoute de vos
préoccupations

Je souhaite être contacté par le SNABF Solidaires